

**Comité des Usagers pour le soutien et la défense
du Centre Hospitalier du Pays d'Apt.**

Apt le 7 mai 2019

Madame, Monsieur.

Nous venons d'apprendre officiellement la décision de suppression par l'ARS (Agence Régionale de Santé) de la deuxième ligne de garde médicale des Urgences de l'Hôpital, nécessaire pour assurer un bon fonctionnement du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation), ce qui correspond à 3 postes de médecins déjà recrutés

La direction de l'Hôpital ainsi que la Présidente du Conseil de surveillance ont reçu un courrier de l'ARS (Mr Philippe de Mester, directeur) le 8 avril 2019 pour demander de supprimer cette ligne de garde en juin 2019, avant l'été, moment où la population augmente.

Cette ligne de garde a été obtenue lors de la fermeture de la Maternité en janvier 2017, afin d'assurer les Urgences obstétricales et d'accompagner les parturientes par le SMUR sur les Maternités les plus proches situées, actuellement à plus de 45 minutes d'Apt. Il faut tenir compte de l'isolement d'Apt et des villages alentours, de l'absence de recours aux spécialistes en cas de prise en charge pédiatrique ou gynécologique (contrairement aux autres structures d'Urgence).

Cette création était pérenne alors que l'astreinte opérationnelle des sages-femmes avait été maintenue pour une année après la fermeture de la Maternité.

Cette décision est justifiée par seul un souci d'économie (de 490 000 euros environ). Elle désorganise le fonctionnement des Urgences, du SMUR et des différents services de l'Hôpital. L'activité des Urgences augmente comme partout passant, de 12 000 passages à 16 000, de 2010 à 2018. L'argument de la faible activité la nuit doit être mise en perspective face à l'isolement du Pays d'Apt et le risque de gravité des urgences de nuit.

Les populations rurales et semi-rurales desservies par le SMUR d'Apt ont les mêmes droits en matière de sécurité sanitaire. La responsabilité de l'Hôpital d'Apt, de l'ARS et donc de l'Etat sera engagée.

En effet, il resterait un seul médecin de garde aux Urgences et en cas d'intervention SMUR, il faudra appeler un Praticien d'astreinte, non formé aux urgences.

Déjà le Comité a exprimé son inquiétude devant le risque de reclassement du CH d'Apt en Hôpital de proximité (projet de loi Santé 2022), avec la perte progressive de la Chirurgie.

S'en prendre aux Urgences apparaît comme une trahison catastrophique. C'est le service majeur et indispensable pour la sécurité des habitants. La sécurité ne paraît plus la priorité de nos autorités.

L'ARS ne tient pas ses engagements et la logique comptable prédomine, contrairement aux discours actuels de ne pas toucher aux petits Hôpitaux.

Nous demandons aux Politiques, aux autorités et à la population du Pays d'intervenir pour annuler cette décision inadmissible et ignoble.

Soyez assuré de nos respectueuses salutations.

Mr Dominique Thevenieau, Président.